

Santé mentale : s'orienter dans le Valais romand



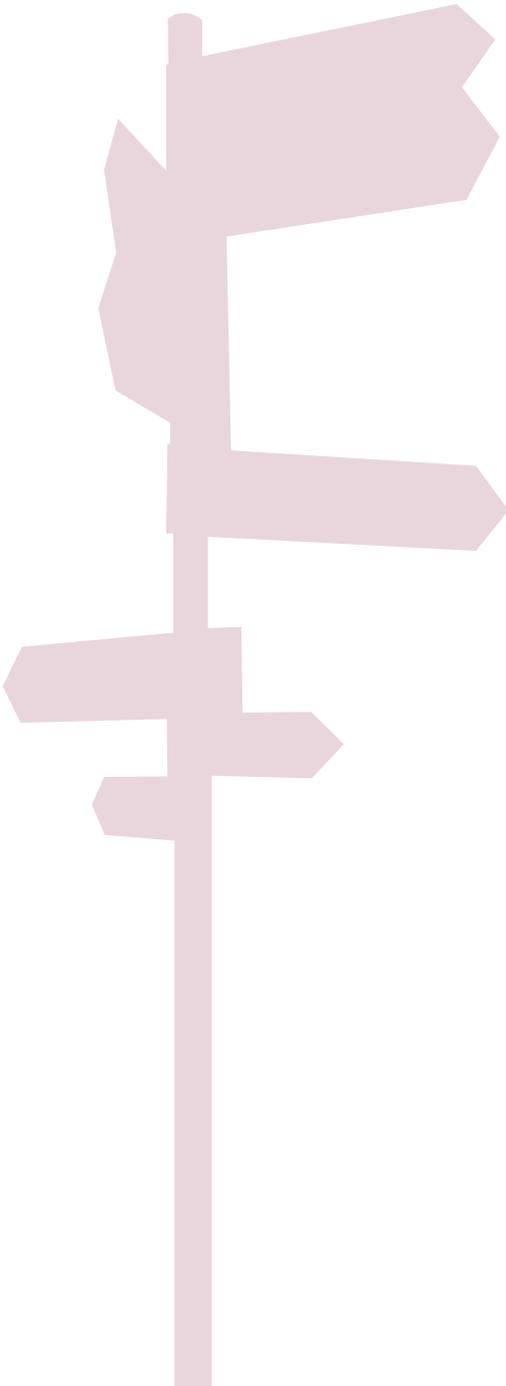


TABLE DES MATIÈRES

• Introduction	4
• Numéros d'urgence	5
• Aide et information pour les enfants, les jeunes et leur famille	5
• Organigramme de l'Hôpital du Valais	7
• DPP – Département de Psychiatrie et Psychothérapie du Valais <i>Romand</i>	8
• Familles et troubles bipolaires	10
• Réseau ProFamille	11
• APCD	12
• AVEP	14
• CAAD	16
• CDTEA	18
• Clinique Bernoise de Montana	20
• Clinique Genevoise de Montana	22
• Coraasp	24
• Fondation Addiction Valais	26
• Villa Flora	
• Foyers Rives du Rhône - Sion et Salvan	
• Via Gampel (germanophone)	
• Fondation chez Paou – Sion	30
• Fondation chez Paou – Saxon	32
• Fondation Domus	34
• Fondation Emera	36
• La Main Tendue	38
• ORIF Sion	39
• Pars Pas	40
• Pygmalion	42
• Réseau Entraide Valais	44
• Synapsespoir	45
• Adresses hors canton	46
• Nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant	48
• Définitions & abréviations	54
• Remerciements	58
• Conclusion	59

PRÉAMBULE

Si la forme masculine est privilégiée dans ce document, par souci de simplification, il s'adresse sans distinction aux personnes des deux sexes.

INTRODUCTION

S'orienter dans le domaine de la psychiatrie du Valais romand s'avère être complexe pour les personnes concernées et leurs proches. De plus, il paraît difficile pour ceux-ci de savoir où demander de l'aide.

Cette brochure a donc pour but de faciliter l'accès aux informations et d'orienter toutes personnes confrontées à des troubles psychiques.

D'autre part, décoder les termes utilisés par les professionnels du domaine de la santé et du social n'est pas chose aisée, c'est pourquoi vous trouverez en fin de brochure une liste de définitions et d'abréviations.

NUMÉROS D'URGENCE

- SOS Jeunesse >> **+41 (0)27 322 90 00**
- Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes >> **147**
- Aide téléphonique pour personnes en difficultés psychologiques
« La Main Tendue » >> **143**
- Intoxications (avec médicaments, produits toxiques, etc.) >> **145**
- Numéro d'appel unique de la psychiatrie du Valais romand >> **0800 012 210**
- Ambulance, premiers secours >> **144**
- Police >> **117**

AIDE ET INFORMATIONS POUR LES ENFANTS, LES JEUNES ET LEUR FAMILLE...

- **www.sos-jeunesse.ch**

Pour les enfants, les jeunes et leur famille.

>> *Tu te sens seul ? Triste ? Tu as un problème et personne à qui en parler ?*

- **www.ciao.ch**

Site d'aide et d'informations pour les jeunes de 13 à 20 ans.

>> *Tu peux poser tes questions à des spécialistes de manière anonyme.*

- **www.telme.ch**

Soutien psychologique pour les jeunes et les parents.

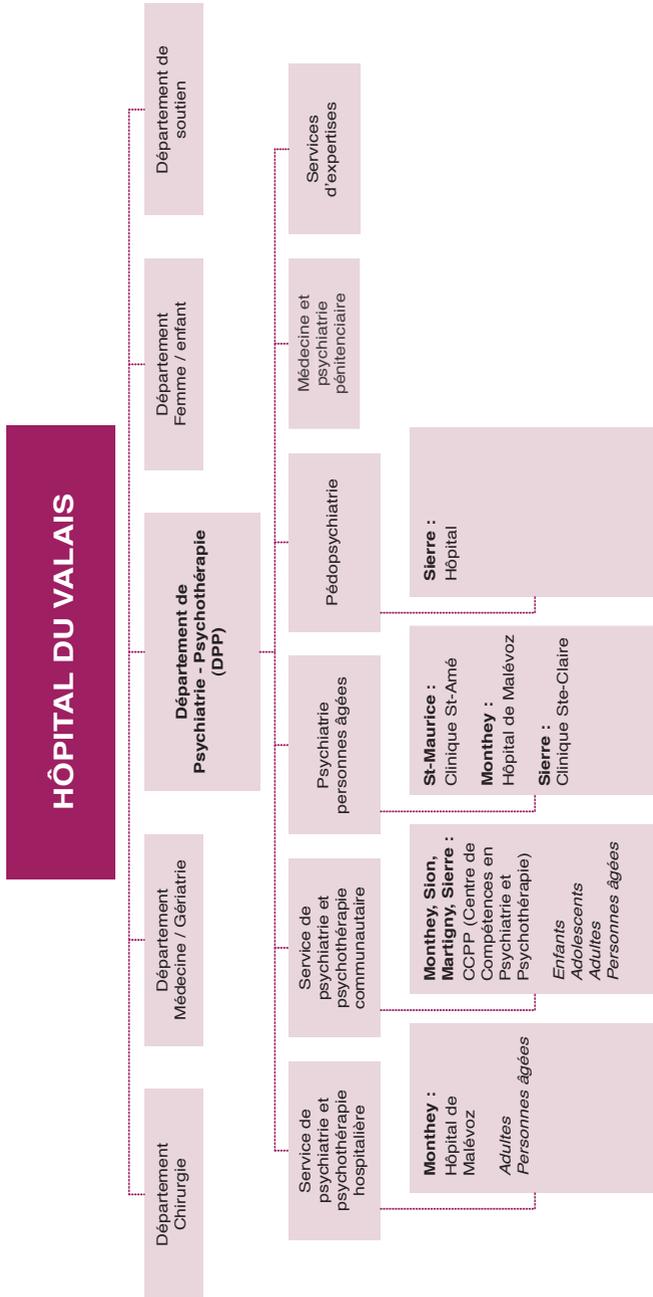
- **www.annuairemedecin.ch**

Liste des médecins suisses spécialistes en psychiatrie, du canton du Valais

- **<http://www.infirmiers-independants.ch>**

Liste des infirmiers indépendants en psychiatrie, du canton du Valais
(Soins à domicile et au cabinet sur ordonnance médicale)

ORGANIGRAMME DE L'HÔPITAL DU VALAIS



ADRESSE

Le Département de Psychiatrie et Psychothérapie du Valais romand est une structure de l'Hôpital du Valais. Ses services de soins hospitaliers, ambulatoires et communautaires, sont organisés et dispensés sur l'ensemble du Valais romand.

BRÈVE DESCRIPTION

Le Département de Psychiatrie et Psychothérapie regroupe des compétences et des ressources en santé mentale et en psychiatrie-psychothérapie publiques. La psychiatrie hospitalière est dispensée à l'Hôpital de Malévoz à Monthey ainsi que dans les unités de psychiatrie de la personne âgée des cliniques de St-Amé à Saint-Maurice et de Sainte-Claire à Sierre. La psychiatrie hospitalière pour les enfants et les adolescents est assurée dans le cadre de l'Hôpital de Sierre.

Des prestations communautaires ambulatoires sont également réparties en quatre Centres de Compétence en Psychiatrie-Psychothérapie (CCPP) à Monthey, Martigny, Sion et Sierre. Chacun de ces centres assure sept missions : la consultation, la liaison médicale, le traitement de jour, l'urgence psychiatrique et l'intervention dans le milieu, la psychologie médicale et l'animation du Réseau Entraide Valais.

Le DPP regroupe également les services de médecine pénitentiaire et d'expertises psychiatriques du Valais romand.

MISSIONS

Cette structure a pour missions de promouvoir la santé mentale, de prévenir et de soigner les souffrances psychiques des habitants du Valais romand.

BÉNÉFICIAIRES

Le DPP s'adresse à :

- L'enfant
- L'adolescent
- L'adulte
- La personne âgée

- Aux familles et/ou aux proches ainsi qu'aux représentants légaux
- Aux partenaires du réseau socio-sanitaire valaisans (CMS, EMS, médecins de famille, etc.)

SERVICES DE PSYCHIATRIE ET PSYCHOTHÉRAPIE HOSPITALIÈRE

Hôpital de Malévoz

Psychiatrie adulte & personne âgée
Route de Morgins 10
1870 Monthey
Tél. : +41 (0)24 473 33 33

Hôpital de Sierre

Psychiatrie enfants adolescents
Rue St-Charles 14
3960 Sierre
Tél. : +41 (0)27 603 79 10

Clinique de St-Amé

Psychiatrie personne âgée
Vers St-Amé 10
1890 St-Maurice
Tél. : +41 (0)24 486 26 62

Clinique de Sainte-Claire

Psychiatrie personne âgée
Rue de la Plantzette 51
3960 Sierre
Tél. : +41 (0)27 603 74 44 ou 43

>> Numéro d'appel unique : 0800 012 210 (24/24h et 7/7j)

SERVICE DE PSYCHIATRIE ET PSYCHOTHÉRAPIE AMBULATOIRE

Centre de Compétences en Psychiatrie et Psychothérapie (CCPP)

CCPP Sierre

Avenue Général-Guisan 8
3960 Sierre
Tél. : +41 (0)27 603 84 70

CCPP Martigny

Rue de l'Hôpital 14
1920 Martigny
Tél. +41 (0)27 721 08 00

CCPP Sion

Rue de Lausanne 63
1950 Sion
Tél. : +41 (0)27 603 84 40

CCPP Monthey

Avenue de France 49
1870 Monthey
Tél. : +41 (0)24 473 33 90

>> Numéro d'appel unique : 0800 012 210 (24/24h et 7/7j)

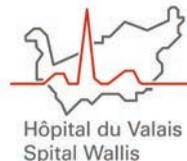
REMARQUES

La consultation ambulatoire comprend la consultation générale et spécialisée (Clinique de la famille, Clinique des groupes, Clinique des troubles alimentaires, Clinique de psycho-oncologie, Clinique de la périnatalité, Unité d'intervention psychosociale, etc.)

Familles et troubles bipolaires

*Séances organisées au Centre de
Compétences en Psychiatrie et
Psychothérapie (CCPP) de Martigny*

*Rue de l'Hôpital 14
1920 Martigny
Tél. : +41 (0)27 721 08 00*



BRÈVE DESCRIPTION

Programme d'information et de soutien destiné aux proches de personnes souffrant de troubles bipolaires. Le programme privilégie le partage d'expériences de la vie quotidienne. Chacun enrichit les autres participants de son expérience en tant que proches dans une atmosphère chaleureuse et confidentielle.

MISSIONS

La mission des professionnels est d'offrir une prise en charge appropriée des familles afin qu'elles développent des ressources et améliorent leur qualité de vie.

- Transmettre des éléments de connaissance sur la maladie et le traitement
- Améliorer la gestion des émotions
- Promouvoir le soutien et la solidarité entre les participants
- Apprendre des techniques pour mieux aider le malade
- Sortir de l'isolement et de la culpabilité

BÉNÉFICIAIRES

Les proches de personnes souffrant de troubles bipolaires

CONDITIONS D'ADMISSION

Les personnes inscrites s'engagent à participer régulièrement.

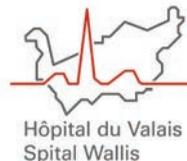
CONTACTS

- **Dr Gustavo Goldemberg :** +41 (0)76 444 33 91
gustavo.goldemberg@hopitalvs.ch
- **Philippe Laffond :** +41 (0)76 444 33 42
philippe.laffond@hopitalvs.ch

PROFAMILLE

Séances organisées par le
Centre de Compétences en
Psychiatrie et Psychothérapie
(CCPP) de Martigny

Rue de l'Hôpital 14
1920 Martigny
Tél. : +41 (0)27 721 08 00



BRÈVE DESCRIPTION

Programme d'information et de soutien destiné aux proches de personnes souffrant de **schizophrénie**. Le programme privilégie le partage d'expériences de la vie quotidienne. Chacun enrichit les autres participants de son expérience en tant que proches dans une atmosphère chaleureuse et confidentielle.

MISSIONS

La mission des professionnels est d'offrir une prise en charge appropriée des familles afin qu'elles développent des ressources et améliorent leur qualité de vie.

- Transmettre des éléments de connaissance sur la maladie et le traitement
- Améliorer la gestion des émotions
- Promouvoir le soutien et la solidarité entre les participants
- Apprendre des techniques pour mieux aider le malade
- Sortir de l'isolement et de la culpabilité

BÉNÉFICIAIRES

Les proches de personnes souffrant de schizophrénie

CONDITIONS D'ADMISSION

Les personnes inscrites s'engagent à participer régulièrement.

CONTACTS

- Dr Gustavo Goldemberg : +41 (0)76 444 33 91
gustavo.goldemberg@hopitalvs.ch
- Philippe Laffond : +41 (0)76 444 33 42
philippe.laffond@hopitalvs.ch

Association Synapsespoir

- Louise-Anne Sartoretti : +41 (0)79 392 24 83
info@synapsespoir

APCD – Association de Personnes Concernées par les problèmes liés à la Drogue

Case postale 34
1920 Martigny
Tél. : +41 (0)27 723 29 55
E-mail : info@apcd.ch
www.apcd.ch



BRÈVE DESCRIPTION

Cette association réunit des personnes concernées par les problèmes liés à la drogue. Elle est active dans le Valais romand depuis 1992. C'est une association à but non lucratif qui est essentiellement financée par les cotisations de ses membres. Elle est également indépendante de toute organisation politique ou religieuse, ainsi que de toute communauté thérapeutique ou organisme similaire.

MISSIONS ET BUT

Apporter une aide aux familles touchées par le fléau de la drogue

PRESTATIONS

- Une permanence téléphonique 7 jours sur 7 de 8h à 20h (027 723 29 55)
- Des entretiens dans la confidentialité
- Des soirées d'écoute (les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois à 20h à Martigny)
- Des conférences
- Des moments récréatifs
- Une bibliothèque

BÉNÉFICIAIRES

Parents concernés par les problèmes liés à la drogue

PROCÉDURE D'ADMISSION

Bulletin d'adhésion et cotisation annuelle de 20 Frs



AVEP – Association Valaisanne d'Entraide Psychiatrique

*Rte du Martoret 31A
1870 Monthey
Tél. : +41 (0)24 471 40 23
Animation : +41 (0)24 471 40 18
Fax : +41 (0)24 471 40 66
E-mail : info@avep-vs.ch
www.avep-vs.ch*



BRÈVE DESCRIPTION

Cette association réunit des personnes souffrant de troubles psychiques et leurs proches. Elle représente les intérêts de chacun auprès des entités publiques et privées. Elle développe également des actions mettant en œuvre les compétences de ses membres.

MISSIONS

L'AVEP a pour missions et pour buts de :

- Représenter les intérêts des personnes souffrant de handicaps ou de troubles psychiques et de leurs proches
- Contribuer à l'accueil de toutes personnes confrontées à des difficultés psychiques ou sociales, ainsi que la soutenir
- Développer des activités de conseils et d'aide
- Organiser ou participer à toute manifestation visant ses buts
- Former et perfectionner les proches, les bénévoles et les professionnels
- Offrir aux personnes confrontées à la souffrance psychique des activités et des prestations répondant à leurs besoins
- Donner la priorité à la parole des personnes qui ont l'expérience de la souffrance psychique et à leurs proches
- Favoriser et développer l'habileté et les compétences des personnes en organisant des cours spécifiques à leur intention
- Promouvoir le bien-être des personnes, l'amélioration de leur statut social et juridique
- Favoriser la mise en œuvre de tout ce qui est nécessaire à l'épanouissement et à l'autonomie individuelle des personnes qui vivent avec des déficiences psychiques et/ou des personnes avec des difficultés d'adaptation sociale
- Collaborer avec toutes les institutions de droit public ou de droit privé afin de réaliser ses buts
- Défendre le droit de toute personne à une place dans la collectivité et à des rôles sociaux valorisés reconnus par celle-ci

- Créer des partenariats avec des acteurs de la santé et du social
- Coordonner les offres de prestations et mettre en place des moyens permettant l'échange, le soutien et la collaboration de ses membres

BÉNÉFICIAIRES

- Personnes souffrant de troubles psychiques du Valais romand
- Proches des personnes souffrant ou ayant souffert de troubles psychiques du Valais romand.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Souffrir de troubles psychiques
- Être un proche de personne souffrant ou ayant souffert de troubles psychiques

PRESTATIONS

- Sensibilisation (stands, journée santé mentale)
- Promotion (de l'intégration des personnes souffrant de troubles psychiques et des proches)
- Prévention (témoignages, mise en réseau)
- Communication (médias, centres de formation, public)
- Socialisation (espace de communication entre proches, personnes souffrantes et professionnels)
- Témoignages (implication de personnes concernées au quotidien)
- Envoi de programmes d'activités au public cible
- Développement de la vie associative (groupes mixtes, proches et entraide)
- Échanges interprofessionnels (participation au réseau associatif valaisan et romand)

CAAD – Centre d’Accueil pour Adultes en Difficultés

Route du Léman 95
CH-1907 Saxon
Contact administration et accueil,
Mme Martine Bassot
Tél. : +41 (0)27 744 33 95
E-mail : info@caad-valais.ch
www.caad-valais.ch



Contact admission > M. Daniel Monnet :
+41 (0)79 639 35 14
daniel.monnet@caad-valais.ch

Contact Direction > M. André Naudin :
+41 (0)27 744 33 95
andre.naudin@caad-valais.ch

BRÈVE DESCRIPTION

Le CAAD est une fondation de droit privé reconnue d'utilité publique, située à Saxon dans le Valais central. Le CAAD a pour mission d'offrir une prise en charge bio-psycho-sociale de longue durée à des personnes en situation de handicap psychique avec troubles associés.

BÉNÉFICIAIRES

Le CAAD prend en charge des hommes et des femmes âgés de 18 à 60 ans venant de toute la Suisse romande, atteints de troubles psychiques et au bénéfice d'une rente AI. Il prend également en charge des personnes faisant l'objet d'un placement civil et/ou pénal.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre majeur, au bénéfice d'une rente AI et faire partie du groupe cible
- Etre sous curatelle
- Faire preuve d'un minimum de collaboration en s'engageant volontairement dans le programme socio-pédagogique
- L'admission fait l'objet d'un contrat
- Les garanties financières de placement doivent être préalablement réglées

PROCÉDURE D'ADMISSION

- Le placement au CAAD doit être préavisé par le Service Social Handicap (SSH) et validé par le Service de l'Action Sociale (SAS).
- Le premier contact se fait généralement par téléphone ou par courrier *(ce contact s'établit en général avec un répondant extérieur tel que l'assistant social, un parent, le médecin, le curateur, etc.)*.
- Une visite du foyer et la présentation générale de l'institution favorise la prise de décision pour ou contre un placement au CAAD.
- Le placement dépend des places disponibles et se réalise dans une logique de travail en réseau.

BUTS

- La stabilisation de l'état psychique cognitif et émotionnel du bénéficiaire par un suivi psychologique et psychiatrique
- Un renforcement des habiletés sociales ainsi qu'une adaptation comportementale par un soutien et un encadrement socio-éducatif
- Le recouvrement progressif, souvent partiel, de leur indépendance vers une réhabilitation sociale par les appartements protégés et le centre de jour

PRESTATIONS

- Soutien et accompagnement socio-éducatif en résidentiel, appartement protégé, centre de jour
- Soutien psychologique individualisé ou en groupe
- Soutien occupationnel en atelier création, cuisine, bois et carton
- Soutien médical interne et externe

Mais aussi...

Des activités récréatives et des animations socio-culturelles

CDTEA – Centre pour le Développement et la Thérapie de l'Enfant et de l'Adolescent

Avenue Ritz 29, 1950 Sion
Tél. : +41 (0)27 606 48 20
Fax : +41 (0)27 606 48 24
www.vs.ch/scj



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

BRÈVE DESCRIPTION

Le CDTEA est une institution du Service public cantonal faisant partie du Département de la Formation et de la Sécurité (DFS)/ Service Cantonal de la Jeunesse (SCJ). Il assure la gratuité de ses prestations. Il est composé d'équipes pluridisciplinaires régionales, incluant des psychologues, des logopédistes et des psychomotriciens.

Leur mandat comprend l'aide spécialisée et apporte des prestations dans les domaines de la prévention, de l'évaluation, du diagnostic, du conseil et de la prise en charge des enfants et de leur famille.

Les différents centres régionaux se situent à **Brigue, Viège, Monthey, Martigny, Sion et Sierre**. Des consultations en langue allemande sont proposées pour les enfants germanophones des villes de Sierre et de Sion.

BUTS

La mission des CDTEA consiste à effectuer de la prévention, des consultations, des examens, des expertises, des traitements et de la formation. Les tâches suivantes leur sont plus particulièrement confiées :

- Celles dont la visée est préventive et celles relevant d'aide spécialisée pour les enfants, les jeunes et leur famille
- Celles qui exigent les compétences d'une équipe pluridisciplinaire
- Celles qui concernent la formation des praticiens dans les domaines de la psychologie, de la logopédie et de la psychomotricité

BÉNÉFICIAIRES

Les enfants de 0 à 18 ans dont le développement est en danger ou entravé. Il s'agit notamment des troubles relevant des développements psychiques, relationnels, comportementaux, psychomoteurs, des difficultés d'apprentissage du langage oral et écrit. Les enfants en situation de handicap et les enfants victimes de maltraitance bénéficient également des prestations du CDTEA. Celui-ci collabore étroitement avec le corps enseignant, les médiateurs scolaires et la justice (auditions d'enfants et service de piquet).

PRESTATIONS

Les prestations des CDTEA sont orientées de manière à activer les ressources des enfants et des adolescents et à augmenter leurs capacités d'adaptation dans les différents contextes dans lesquels ils sont intégrés.

Les tâches confiées aux CDTEA sont les suivantes :

- Prévention des troubles du développement (psychiques, psychomoteurs, comportementaux) de l'apprentissage et du langage oral et écrit et vis-à-vis de la maltraitance
- Supervision et conseils aux parents, aux enseignants, aux structures d'accueil à la journée, aux institutions d'éducation spécialisée, aux centres spécialisés et aux équipes sociales
- Examen et expertise concernant les troubles du développement, de l'apprentissage et du langage, des situations familiales à risque, de la maltraitance : au moyen notamment de tests psychologiques, d'évaluations logopédiques, psychomotrices ou d'examens cliniques
- Consultation et thérapie concernant les différents troubles du développement : interventions individuelles, familiales ou de groupe
- Formation sous forme de stage pratique, en logopédie, psychomotricité, psychologie et psychothérapie

LIMITE

Centres uniquement pour enfants, adolescents et leurs contextes significatifs (famille, école, etc.)

CDTEA Brigue

Spitalstrasse 5
3900 Brig
Tél. : +41 (0)27 606 99 30

CDTEA Sion

Av. Ritz 29
1950 Sion
Tél. : +41 (0)27 606 48 20

CDTEA Viège

Pfanzettastrasse 9
3930 Visp
Tél. : +41 (0)27 606 98 90

CDTEA Martigny

Rue d'Octodure 10b
1920 Martigny
Tél. : +41 (0)27 606 98 30

CDTEA Sierre

Av. Max-Hubert 2
Case Postale 856
3960 Sierre
Tél. : +41 (0)27 606 98 60

CDTEA Monthey

Av. de France 37
1870 Monthey
Tél. : +41 (0)27 606 98 00

Clinique Bernoise de Montana

*Impasse Palace Bellevue 1
3963 Crans-Montana
Tél. : +41 (0)27 485 51 21
Fax : +41 (0)27 481 89 57
E-mail : [formulaire de contact](#)
sur le site internet
www.bernerklinik.ch*



BERNER KLINIK MONTANA
CLINIQUE BERNOISE MONTANA

BRÈVE DESCRIPTION

La Clinique Bernoise de Montana est une institution offrant diverses prestations au niveau de la réadaptation, des soins et de la thérapie. Ses principales spécialisations sont la médecine interne, l'oncologie, la neurologie, l'orthopédie et la psychosomatique.

MISSION

La Clinique Bernoise de Montana a pour but d'offrir des prestations relatives à la réadaptation médicale et neurologique afin de contribuer au bien-être des patients dans le cadre de la planification sanitaire cantonale.

PRESTATIONS

La clinique veille, par des mesures appropriées, à ce que l'état de santé de la personne s'améliore sensiblement afin de pouvoir acquérir davantage d'autonomie au quotidien. Elle propose différentes prestations : réadaptation neurologique, en médecine interne, oncologique, orthopédique, psychosomatique, acupuncture, soins, service social et différentes thérapies (physiothérapie, ergothérapie, logopédie, hippothérapie, lokomat, service psychologique, neuropsychologie, diététique et art-thérapie).

Réadaptation psychosomatique

La Clinique Bernoise de Montana traite les patients exprimant et souffrant dans leurs corps de tensions d'origine psychologique. Elle accueille également les personnes souffrant de douleurs chroniques, de manifestations de panique, de dépressions, de conséquences physiques d'un stress ou de traumatismes susceptibles de se manifester par des états d'épuisement, un burn-out, une pharmacodépendance ou des crises d'angoisse. Pour ce faire, la personne pourra être prise en charge par différents médecins, psychologues et thérapeutes expérimentés mais aussi :

- Traitements adaptés à la problématique
- Thérapies comportementales

- Thérapies cognitives
- Approches art-thérapeutiques
- Séances de relaxation
- Etc.

PROCÉDURE D'ADMISSION

L'admission pour un séjour de réadaptation dans la clinique est effectuée par le médecin prescripteur. Le séjour requiert une garantie de paiement, à demander par le médecin à l'assurance-maladie concernée. Un formulaire d'admission est disponible sur le site internet de la Clinique Bernoise de Montana.

Clinique Genevoise de Montana

*Impasse Clairmont 2
3963 Crans-Montana
Tél. : +41 (0)27 485 61 11
Fax : +41 (0)27 485 65 02
E-mail : contact-cgm@hcuge.ch
www.cgm.ch*



BRÈVE DESCRIPTION

La Clinique Genevoise de Montana est un lieu de soins médicaux spécialisés dans :

- Les traitements de médecine interne générale
- La médecine psychosomatique
- Les réadaptations
- Les traitements des douleurs aiguës et chroniques

BUTS

Offrir aux patients une prise en charge globale et polyvalente, dans une approche multidisciplinaire qui prend en compte les aspects biologiques, psychiques et sociaux de la maladie.

PRESTATIONS

La clinique dispose de plus de cent collaborateurs et collaboratrices, dont la majorité est affectée aux services médicaux, soignants et paramédicaux suivants :

- Service médical
- Service soignant
- Service psychologique, art-thérapie, musicothérapie
- Physiothérapie
- Service diététique
- Animations
- Services paramédicaux : laboratoire, radiologie

En plus des traitements individuels, de nombreuses activités thérapeutiques de groupe sont proposées aux patients.

BÉNÉFICIAIRES

Patients adultes souffrant des affections suivantes :

Affections physiques :

- Réadaptations post-opératoires

- Maladies ostéo-articulaires et traumatologie
- Maladies neurologiques
- Maladies respiratoires
- Maladies digestives
- Maladies tumorales
- Maladies endocrinologiques, diabète
- Maladies cardiaques ou cardio-vasculaires
- Maladies infectieuses
- Maladies du système urogénital

Affections psychiques ou psychosomatiques :

- Dépressions, burn-out
- Douleurs chroniques, fibromyalgies
- Dépendances
- Troubles du comportement alimentaire
- Etats d'angoisse

PROCÉDURE D'ADMISSION

Avant toute admission, un contact sera établi entre votre médecin et le service d'admission qui se chargera de planifier et d'organiser votre hospitalisation. Ce premier contact peut être pris par votre médecin privé, un hôpital ou une clinique.

Pour toutes informations particulières, vous pouvez contacter directement notre service admission au numéro suivant :

+41 (0)27 485 61 22

LIMITE

La clinique étant un établissement public médical du canton de Genève, les frais d'hospitalisation de tous les patients domiciliés en Suisse sont pris en charge par les assurances maladie de base ou par l'assurance accident.

Toutefois, il est conseillé aux patients domiciliés hors du Canton de Genève de contacter le service d'admission pour plus d'informations sur les formalités d'admission.

**CORAASP – Coordination
Romande des Associations
d'Action pour la Santé Psychique**

Av. Tourbillon 9

1950 Sion

Tél. : +41 (0)27 323 00 03

Fax : +41 (0)27 323 00 04

E-mail : info@coraasp.ch

www.coraasp.ch



Permanence > mardi et jeudi de 14h à 17h

BRÈVE DESCRIPTION

La CORAASP est une association faîtière romande active dans le domaine de la santé psychique. Elle rassemble plus d'une vingtaine d'organisations de Suisse romande travaillant dans le domaine des incidences psychosociales des maladies psychiques.

MISSIONS

La CORAASP s'est donnée pour mission de contribuer à faire évoluer les structures collectives, afin de prévenir, maintenir et rétablir la santé psychique au sein de la population suisse. D'autre part, elle crée, organise et soutient des projets qui favorisent la participation et l'intégration des patients atteints de troubles psychiques.

PRESTATIONS

Les trois principaux secteurs d'activité de la CORAASP sont :

- L'information et la communication
- La politique sociale
- La formation et le coaching

L'information et la communication

Le secteur « Information et communication » a la mission de créer et d'animer des espaces de rencontres et de réflexions sur des thématiques sociales importantes en matière de prévention et de maintien de la santé mentale.

La politique sociale

Le secteur « Politique sociale » a pour mission de réunir, d'actualiser et de publier des informations liées aux développements fédéraux et cantonaux de politique sociale ainsi qu'aux évolutions des divers dispositifs juridiques et administratifs de santé

mentale. Il se soucie de rendre ces informations accessibles au plus grand nombre dans le but de mobiliser les populations concernées et de sensibiliser le grand public.

La formation et le coaching

La mission du secteur « Formation et coaching » s’ancre dans la vision de l’OMS qui stipule que « la santé mentale est un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés « normales » de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d’être en mesure d’apporter une contribution à la communauté ». Des programmes de cours tous publics sont proposés tout au long de l’année à des personnes et à des collectifs souhaitant accroître leurs compétences dans l’art du « Vivre Ensemble ».



Fondation ADDICTION | VALAIS

Place du Midi 36
Case postale 885
1951 Sion
Tél. : +41 (0)27 329 89 00
Fax : +41 (0)27 329 89 09
E-mail : info@addiction-valais.ch
www.addiction-valais.ch



ADDICTION | VALAIS

BRÈVE DESCRIPTION

La Fondation ADDICTION | VALAIS se veut la référence en matière d'addictions en Valais. Elle est active dans les domaines de la prévention (universelle, sélective et indiquée) et de l'accompagnement des personnes.

Elle répond, selon ses ressources et ses compétences, à toutes demandes liées aux addictions, en se fondant sur les bonnes pratiques et les connaissances scientifiques actuelles, traduites et adaptées au contexte valaisan.

MISSIONS

La Fondation ADDICTION | VALAIS :

- S'engage activement dans la prévention des addictions en informant la population valaisanne par des actions de promotion de la santé et de sensibilisation aux risques liés à la consommation
- Identifie les groupes à risque de développer des addictions et met en œuvre des moyens adaptés les concernant
- Offre des prestations ambulatoires et résidentielles aux personnes touchées directement ou indirectement par un problème d'addiction.

Pour cela, elle met à disposition son savoir-faire et son savoir-être inscrits dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

La Fondation ADDICTION | VALAIS veille à poursuivre sans cesse une réflexion sur le développement de nouveaux moyens à mettre à disposition de la population valaisanne.

BÉNÉFICIAIRES

La Fondation ADDICTION | VALAIS s'adresse aux :

- Personnes souffrant d'une addiction
- Proches, familles, amis
- Aux employeurs, aux organisateurs de manifestations, aux autorités, etc.

SECTEUR AMBULATOIRE

ADDICTION | VALAIS, AIDE | PREVENTION offre :

- Un soutien aux personnes concernées par un problème d'addiction (alcool, drogues, jeux, nouveaux médias)
- Un soutien aux proches, souvent confrontés à l'épuisement et à la détresse
- Un accompagnement sur mesure : des intervenants en addiction sont à votre écoute. Selon votre demande, vos besoins et vos attentes, ils élaborent avec vous des solutions personnalisées. A votre rythme, dans un projet d'accompagnement concerté, en toute confidentialité et gratuitement. Selon vos besoins, ils peuvent vous orienter vers des traitements en institutions résidentielles spécialisées
- Une écoute permanente :
un intervenant en addiction est à votre écoute du
lundi au vendredi de 8h à 12h. En dehors de ces heures, un répondeur recueille vos appels.

- Un centre près de chez vous :

Monthey

Château-Vieux 3B, CP 1309

Tél : +41 (0)24 472 51 20

Fax : +41 (0)24 472 51 28

E-mail : monthey@addiction-valais.ch

Sion

Rue du Scex 14, CP 885

Tél : +41 (0)27 327 27 00

Fax : +41 (0)27 327 27 07

E-mail : sion@addiction-valais.ch

Martigny

Rue d'Octodure 10b, CP 625

Tél : +41 (0)27 721 26 31

Fax : +41 (0)27 723 23 22

E-mail : martigny@addiction-valais.ch

Sierre

Av. Général Guisan 2, CP 575

Tél : +41 (0)27 456 22 77

Fax : +41 (0)27 455 21 15

E-mail : sierre@addiction-valais.ch

Visp

Bahnhofstrasse 17

Tél : +41 (0)27 948 49 00

Fax : +41 (0)27 948 49 09

E-mail : visp@sucht-wallis.ch

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur résidentiel propose des traitements à court ou à moyen terme dans les centres de :

Villa Flora, Rives du Rhône, Via Gampel.

Villa Flora

Œuvrant sous l'égide de la Fondation ADDICTION | VALAIS, la Villa Flora est un centre de traitement reconnu des addictions pour les personnes dépendantes. Elle traite les addictions suivantes: alcool, médicaments, drogues illégales, cyberdépendance, jeux, etc.

*Chemin des Cyprès 4
3960 Muraz (Sierre)
Tél : +41 (0)27 455 75 51
Fax : +41 (0)27 456 33 84
E-mail : info@villaflorasierre.ch
www.villaflorasierre.ch*

Les Foyer Rives du Rhône Sion et Salvan (www.rivesdurhone.ch)

Les foyers Rives du Rhône de Sion et François-Xavier Bagnoud de Salvan offrent 30 places de thérapie (15 à Sion, 15 à Salvan) à des femmes et des hommes, adultes ou adolescents, en dysharmonie avec l'entourage, l'environnement et eux-mêmes. Ces foyers ont une pratique éprouvée depuis plusieurs décennies et une expérience riche en succès dans le domaine des dépendances et difficultés personnelles.

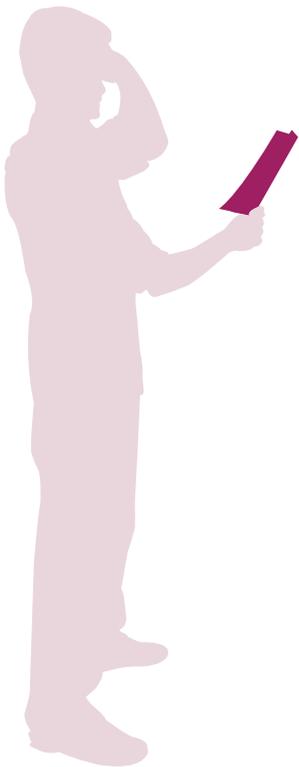
*Rte de Riddes
1950 Sion
Tél : +41 (0)27 323 36 15
Fax : +41 (0)27 323 36 56
Email : info@rivesdurhone.ch*

*Le Bossenet 5
1922 Salvan
Tél : +41 (0)27 761 22 32
Fax : +41 (0)27 761 22 33
Email : info@rivesdurhone.ch*

VIA Gampel / germanophone

Œuvrant également sous l'égide de la Fondation ADDICTION | VALAIS, la VIA Gampel, dans le Haut-Valais est un centre de traitement reconnu des addictions pour les personnes dépendantes. Il traite les addictions suivantes: alcool, médicaments, drogues illégales, cyberdépendance, jeux, etc.

*VIA Gampel
Fabrikstrasse 6
3945 Gampel
Tél : +41 (0)27 933 13 33
Fax : +41 (0)27 933 13 34
E-mail : info@viagampel.ch*



Fondation Chez Paou (FCP) (Lieu d'accueil d'urgence)

Av. de France 66

1950 Sion

Tél. : +41 (0)27 321 18 00

Fax : +41 (0)27 321 18 34

E-mail : accueilurgence@chezpaou.ch

www.chezpaou.ch



BRÈVE DESCRIPTION

La FCP offre un logement et un accompagnement spécialisé à des adultes en difficulté, femmes et hommes, et sans solution concrète de logement. Elle se compose de deux lieux d'accueil, situés à Sion et Saxon. Chacun dispose d'une mission spécifique et répond à des besoins divers.

Le lieu d'accueil d'urgence de Sion offre un hébergement **de nuit** aux personnes en difficulté, hommes et femmes, sans solution concrète de logement.

BUT

Répondre prioritairement aux besoins physiologiques de base et rétablir les liens sociaux.

BÉNÉFICIAIRES

Les personnes accueillies présentent différents types de difficultés :

- Sociales
- Familiales
- Administratives
- De santé physique et mentale
- Comportementales
- De consommation d'alcool ou de produits stupéfiants

CONDITIONS D'ADMISSION

Critères d'admission :

- Adultes dès 18 ans
- Priorité aux personnes issues du canton du Valais
- Toute autre personne sans solution concrète de logement

Critères de non-admission :

- Mobilité réduite : L'architecture du lieu ne permet pas d'accueillir des personnes en chaise ou ne pouvant gravir des escaliers.
- Les personnes au bénéfice d'un permis N (requérant d'asile)

PROCÉDURE D'ADMISSION

Prendre contact pour avoir davantage d'informations

PRESTATIONS

Nous proposons :

- Un lit
- Un repas chaud
- Des conditions pour prendre soin de son hygiène (douche, produits de soins, etc.)
- Une possibilité de faire sa lessive
- Un déjeuner chaque matin
- Un accompagnement afin de faciliter le contact avec le réseau SSH/Addiction Valais, etc.

LIMITES

Places limitées et séjour temporaire

Fondation Chez Paou (FCP) (Accueil résidentiel)

CP 17

Chemin des Poiriers 4

1907 Saxon

Tél. : +41 (0)27 744 60 06

Fax : +41 (0)27 744 60 05

E-mail : info@chezpaou.ch

www.chezpaou.ch



BRÈVE DESCRIPTION

La FCP offre un logement et un accompagnement spécialisé à des adultes en difficulté, femmes et hommes, et sans solution concrète de logement. Elle se compose de deux lieux d'accueil, situés à Sion et Saxon. Chacun dispose d'une mission spécifique et répond à des besoins divers.

Le site de Saxon accueille des personnes en difficulté et nécessitant un accompagnement étroit. Selon les besoins de chaque résident accueilli, le lieu d'accueil remplit plusieurs fonctions distinctes :

- Fonction d'accueil pour des durées indéterminées ou déterminées par le projet
- Fonction d'orientation vers une structure plus adaptée aux besoins de la personne
- Fonction de réinsertion sociale

BUTS

- Offrir un cadre de vie dans le respect et la dignité des personnes
- Contribuer à enrayer le cycle de l'exclusion par la réactivation d'un réseau social et professionnel
- Construire, en partenariat avec les personnes, des solutions individualisées et optimales par rapport à leur projet
- Offrir un accompagnement ambulatoire (postcure, intégration professionnelle) pour les personnes en démarche de réinsertion, qu'elle soit sociale et/ou professionnelle

BÉNÉFICIAIRES

Les personnes accueillies présentent différents types de difficultés :

- Sociales
- Familiales
- Administratives
- De santé physique et mentale
- Comportementales
- De consommation d'alcool ou de produits stupéfiants

CONDITIONS D'ADMISSION

Critères d'admission :

- Adultes dès 18 ans
- Situation légale en Suisse
- Priorité aux personnes issues du canton du Valais
- Capacité à participer aux actes de la vie quotidienne (hygiène, tâches ménagères, etc.)
- Adhésion au règlement de fonctionnement
- Selon la situation sanitaire, physique et psychique, l'admission peut être reportée à une date ultérieure

Critères de non admission :

- Mobilité réduite : Le lieu d'accueil est situé dans une ancienne ferme qui ne comprend pas de rampes ou d'ascenseur.
- Déficience intellectuelle modérée à sévère

PROCÉDURE D'ADMISSION

Prendre contact pour avoir davantage d'informations

PRESTATIONS

La FCP propose un accompagnement par des professionnels formés dans les domaines sociaux, socioprofessionnels et infirmiers.

• Accompagnement social

Des intervenants sociaux assurent l'accompagnement au quotidien des résidents sur les divers lieux de vie. Par un système de référence, ils soutiennent le résident dans l'élaboration de son projet individuel et mettent en place un projet d'accompagnement. Des veilleurs assurent la continuité de l'accompagnement et interviennent durant la nuit sur les lieux d'accueil de Saxon et de Sion.

• Accompagnement socioprofessionnel

Des maîtres socioprofessionnels proposent des activités adaptées aux besoins et compétences des personnes. Ils interviennent sur le lieu d'accueil de Saxon. Les prestations socioprofessionnelles sont également destinées à d'anciens résidents et à des externes orientés par les CMS.

• Accompagnement thérapeutique

Une infirmière en santé mentale accompagne les résidents de Saxon. Elle établit le lien avec le réseau de soin des résidents et veille à leur santé aussi bien psychique que physique.

Fondation Domus

Administration
Route du Simplon 31
CP 135
1957 Ardon
Tél. : +41 (0)27 205 75 00
E-mail : contact@fondation-domus.ch
www.fondation-domus.ch



BRÈVE DESCRIPTION

La Fondation Domus est une institution valaisanne de réhabilitation psychosociale pour personnes adultes en situation de handicap psychique.

UNE INSTITUTION, DEUX SITES

Foyer d'Ardon

Route du Simplon 31
CP 135
1957 Ardon

Foyer de La Tzoumaz

Les Planches
1918 La Tzoumaz/Riddes

MISSION

Accompagner des personnes (365 jours par année en foyer d'hébergement) sur le chemin du renforcement de leur autonomie, voire d'une réintégration complète dans la vie sociale et professionnelle. Ceci se fait en fonction des potentialités de chacun.

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires sont des hommes et des femmes, dès 18 ans, souffrant de troubles psychiques chroniques et nécessitant un encadrement et un accompagnement au quotidien (ex. dépression, troubles bipolaires, troubles borderline, schizophrénie).

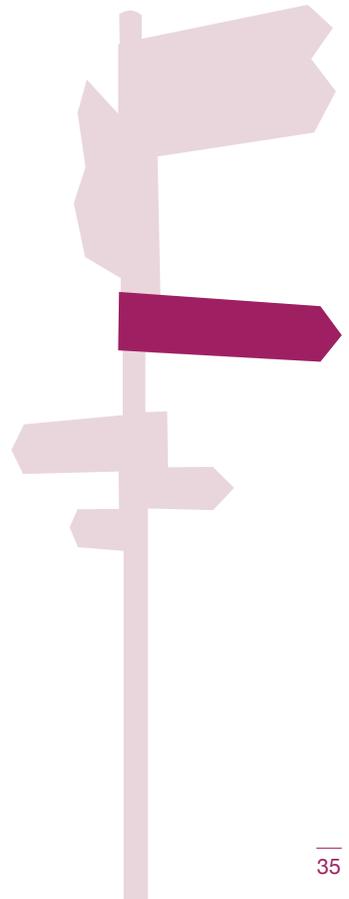
CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre au bénéfice d'une rente AI
- Etre sorti de la phase aiguë de la maladie
- Ne pas souffrir d'un problème de dépendance active ou de violence importante prévalant sur le problème psychique

PRESTATIONS

- Un suivi socio-éducatif
- Un suivi médico-infirmier
- 5 ateliers d'intégration professionnelle
- Un centre de jour offrant 6 ateliers thérapeutiques
- Des appartements protégés
- Un suivi socio-éducatif à domicile (sur mandat)

Les ateliers professionnels et thérapeutiques sont ouverts aux non-résidents de la Fondation Domus.



Fondation Emera

Av. de la Gare 3
CP 86 - 1951 Sion
Tél. : +41 (0)27 329 24 70
E-mail :
info.sion@emera.ch
info.ssh@emera.ch
www.emera.ch



BRÈVE DESCRIPTION

La Fondation Emera offre des prestations d'aide et conseil aux personnes en situation de handicap – enfants et adultes – ainsi qu'à leur entourage, quel que soit le type d'atteinte à la santé.

D'autre part, elle dispose de diverses structures d'hébergement destinées à des personnes adultes handicapées suite à des troubles psychiques.

Un accompagnement socio-professionnel est également proposé aux personnes atteintes de troubles psychiques, via des places de travail adaptées, des activités d'occupation en ateliers ou des programmes d'animation.

MISSION

La Fondation Emera a pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap suite à une atteinte à leur santé ou à leur intégrité, au plan physique, intellectuel, psychique et de favoriser leur autonomie et leur participation à la vie sociale. De plus, elle participe à la préservation des intérêts des personnes handicapées et de leur entourage, en étroite collaboration avec ceux-ci, les associations d'entraide et les institutions publiques et privées.

SERVICE SOCIAL HANDICAP

Le Service Social Handicap (SSH) fonde son action sur le droit qu'a chaque être humain, dans la mesure de ses possibilités, de choisir et d'organiser sa façon de vivre.

Le but du SSH est de favoriser la réalisation des habitudes de vie, l'autonomie et la participation sociale des personnes en situation de handicap et à leur entourage. Pour ce faire, le SSH offre aux personnes handicapées – enfants ou adultes – et leur entourage des prestations de conseil et d'aide adaptées à leurs besoins.

Bénéficiaires du SSH

Les personnes en situation de handicap :

- Quelle que soit l'atteinte à leur santé ou à leur intégrité : physique, intellectuelle ou psychique
- Bénéficiaires ou en attente de prestations de l'Assurance-Invalidité (AI)
- Domiciliées en Valais ou sur le point de s'y établir

SERVICE HÉBERGEMENT

Les structures d'accueil de la Fondation Emera se trouvent au cœur des cités valaisannes, en milieu urbain. Les différents lieux de vie sont situés près des infrastructures, ce qui favorise l'intégration sociale des personnes souffrant de troubles psychiques. Toutes les structures sont adaptées pour les personnes à mobilité réduite.

- Home
- Foyers
- Appartements protégés
- Soutien socio-éducatif au domicile privé

Bénéficiaires du Service Hébergement

Personnes adultes souffrant de pathologies psychiques, avec une invalidité reconnue par l'AI et domiciliées dans le canton du Valais.

SERVICE SOCIO-PROFESSIONNEL (SSP)

Le Service Socio-Professionnel (SSP) propose des activités à des personnes en situation de handicap suite à des troubles psychiques.

Il favorise l'exercice de rôles sociaux et l'intégration au sein de la société, en offrant du travail, des animations ou des occupations adaptées aux besoins de chaque participant et participante.

Bénéficiaires du Service Socio-Professionnel

Personnes adultes souffrant de pathologies psychiques, avec une invalidité reconnue par l'AI et domiciliées dans le canton du Valais.

La Main Tendue

Case postale 2214
1950 Sion 2
www.valais.143.ch
Tél. : +41 143 (numéro national)
sion@tel-143.ch



BRÈVE DESCRIPTION

La gestion du quotidien, la solitude, les soucis scolaires, professionnels ou financiers, la maladie, la perte d'un être cher, un deuil, un divorce, parfois un petit souci passer... Les sources de stress et d'angoisse sont multiples.

En parler à une personne neutre aide à prendre du recul, à envisager des solutions, à trouver un soutien approprié.

BÉNÉFICIAIRES

Toute personne cherchant une aide ou simplement une écoute

MISSIONS

- Offrir une écoute active dans le respect de la personne, de ses différences et de ses convictions.
- Remettre l'appelant en contact avec ses propres ressources et trouver la voie vers son propre épanouissement.

PRESTATIONS

La Main Tendue fonctionne 24h sur 24 tout au long de l'année dans le respect de l'anonymat.

Le coût de l'appel est de 20 centimes quelque soit la durée de l'appel.

Les bénévoles sont des hommes et des femmes d'origine et de professions diverses qui, après une période de formation, répondent individuellement aux appels.

Le service d'aide par courriel attache également une grande importance à l'anonymat et à la protection des données et les connexions sont sécurisées.

**Orif Sion – Organisation Romande
pour l'Intégration et la Formation
professionnelle**

*Digue de la Morge 41
Case postale 112
1962 Pont-de-la-Morge
Tél. : +41 (0)27 345 38 18
E-mail : sion@orif.ch
www.orif.ch*



BRÈVE DESCRIPTION

L'Orif Sion a pour mission l'orientation, l'observation, la formation et l'intégration socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap ou en difficulté.

MISSIONS

- Permettre aux jeunes, par des formations adaptées, l'accès au monde du travail et à l'indépendance économique, sinon totale, du moins partielle
- Contribuer à la construction de l'identité des jeunes et leur offrir des opportunités d'adaptation à la vie sociale
- Dispenser des formations en fonction des besoins de chacun et en adéquation avec les exigences de l'économie du marché et des OAI.

BÉNÉFICIAIRES

Adolescents et adolescentes au bénéfice d'une mesure de l'OAI présentant des déficiences intellectuelles, motrices et/ou comportementales

ENCADREMENT

- Structures d'accueil (internat, structure extérieure, milieu ouvert, externat)
- 14 sections de formation professionnelle, ateliers et chantiers, stages en entreprise

SPÉCIFICITÉS

Dans le but d'améliorer les potentialités des apprenants durant leur cursus d'apprentissage, la formation professionnelle délivrée par l'Orif Sion est complétée par des méthodes pédagogiques telles que :

- Le développement des connaissances pratiques
- L'activation mentale
- Education à l'habileté motrice
- Psychomotricité fonctionnelle
- Le renforcement et le développement des connaissances scolaires
- La promotion de la santé et la prévention des conduites à risque

Pars Pas – Association valaisanne pour la prévention du suicide

Case Postale 2287

1950 Sion 2

Secrétariat : +41 (0)27 322 21 81

info@parspas.ch

www.parspas.ch



Besoin d'aide ? > Tél : +41 (0)27 321 21 21 - aide@parspas.ch

Un répondant bénévole, formé par le Réseau Entraide Valais, est disponible pour vous écouter et vous répondre.

BRÈVE DESCRIPTION

Pars Pas c'est :

- Des personnes de tout horizon, concernées ou sensibilisées à la détresse existentielle
- Des répondants qui reçoivent vos appels en toute confidentialité
- Une équipe pour recevoir les personnes endeuillées suite à un suicide

BÉNÉFICIAIRES

- Les personnes en détresse
- Les proches de personnes en détresse
- Les personnes qui ont perdu un proche par suicide
- Les professionnels du social

BUTS

L'association a pour but de contribuer à la réduction du nombre de suicides et de tentatives de suicide, respectivement d'en diminuer les effets collatéraux, également pour l'entourage immédiat. Pour « Pars pas », les objectifs prioritaires sont :

- Améliorer la connaissance des personnes touchées, concernées par le suicide en matière de ressources d'aide et en favoriser l'accès
- Atténuer l'isolement des proches lors d'un suicide ou d'une tentative de suicide
- Sensibiliser l'opinion publique et les professionnels, au sens large, et améliorer les connaissances de la communauté en matière de prévention du suicide
- Promouvoir une collaboration entre professionnels, institutions et groupes d'entraide

PRESTATIONS

- Un poste permanent d'écoute (8h00 à 20h00)
- Des groupes de soutien pour personnes endeuillées suite à un suicide
- Des entretiens individuels sur demande
- Des cours de formation-sensibilisation sur mandat du Réseau Entraide Valais
- La recherche et la diffusion d'informations (dépliants, conférences, médias, internet, etc.)



Pygmalion

*Rue du Vieux-Moulin 3
Imm. Tivoli
1950 Sion
Tél. : +41 (0)27 322 07 04
Mobile : 079 447 28 52
contact@pygmalion-vs.ch
www.pygmalion-vs.ch*



BRÈVE DESCRIPTION

L'association offre un soutien et un encadrement individuel pour débloquer une situation « inconfortable » au niveau de l'intégration sociale, professionnelle ou dans le quotidien.

MISSION

La mission de l'association est d'aider les personnes déficientes et/ou démunies à s'intégrer ou à se réinsérer dans un contexte social valorisant.

BÉNÉFICIAIRES

- Les personnes en difficulté d'intégration sociale et professionnelle, au niveau socio-économique faible (y compris les personnes sans emploi)
- Les individus présentant un trouble psychique et les personnes dépendantes, qui cherchent une réinsertion sociale et/ou professionnelle
- Les personnes traversant une période difficile dans leur vie
- Les individus en situation de crise passagère ayant besoin d'un accompagnement socio-pédagogique

PRESTATIONS

Pour poursuivre sa mission, l'association :

- Encadre les personnes en difficulté (au niveau mental, physique, cognitif, psychologique, neurologique, social, professionnel, scolaire, etc.) par un coaching socio-pédagogique adapté
- Aide les personnes encadrées à développer et à réaliser des projets individuels d'insertion sociale ou professionnelle
- Évalue la capacité de travail (entretiens, stages, etc.)

ACCOMPAGNEMENT

Les accompagnements sont effectués par des professionnels de la branche, formés à l'Université de Fribourg :

- Socio pédagogue
- Pédagogue curatif
- Enseignant spécialisé
- Coachs
- Intervenant en dépendances

FINANCEMENT

En fonction de la situation financière, la prise en charge peut être totalement subventionnée par l'association valaisanne Pygmalion.

Réseau Entraide Valais

E-mail : coordination@revs.ch
www.revs.ch

R E S E A U
ENTRAIDE

BRÈVE DESCRIPTION

Ce site internet s'adresse particulièrement à toutes personnes concernées par des situations diverses de détresse existentielle en Valais. C'est une organisation de collaboration entre les institutions et les associations valaisannes.

On y trouve différentes ressources d'aide classées par thèmes, dont la santé mentale. Différents numéros de téléphone, associations et institutions sont proposés.

BUTS

Faciliter l'aide aux personnes en situation de détresse et améliorer la visibilité des partenaires et des ressources à disposition.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes en détresse existentielle

Synapsespoir – Association de proches de personnes souffrant de schizophrénie

*Rue du Château de Mont d'Orge 4
1950 Sion*

Mobile : 079 392 24 83

E-mail : info@synapsespoir.ch

www.synapsespoir.ch



BRÈVE DESCRIPTION

Association valaisanne qui compte une centaine de membres à ce jour. Peuvent devenir membres : les proches de malades (parents, enfants, frères et sœurs, conjoints, entourage, amis, etc.), les professionnels ou institutions solidaires des buts poursuivis par Synapsespoir et toutes personnes désireuses de soutenir le travail bénévole de l'association.

BUTS

- Rompre l'isolement et favoriser les contacts entre les proches de personnes souffrant de schizophrénies
- Soutenir, accompagner, conseiller l'entourage (groupe de soutien 1x/mois)
- Offrir un espace de dialogue libre et sans jugement (permanence tél., entretiens individuels, permanence pour les proches à l'Hôpital de Malévoz 2x/mois)
- Encourager la formation des familles (animation Profamille)
- Informer sur la maladie
- Se tenir au courant des recherches scientifiques et les encourager
- Sensibiliser le public (stands, manifestations, dépliants, etc.)
- Développer le partenariat avec les professionnels (groupes de travail et de réflexions, journées de la schizophrénie, etc.), les institutions psychiatriques et les Hautes-Ecoles
- Collaborer avec les associations, groupements et institutions ayant des objectifs semblables (psytrialogue)

BÉNÉFICIAIRES

- Proches : parents, enfants, frères et sœurs, conjoints, amis, etc.
- Ecoles, étudiants, tout public
- Professionnels
- Institutions

Pour plus d'infos sur la maladie > www.info-schizophrenie.ch

ADRESSES HORS CANTON

ABA (Association Boulimie Anorexie)

L'association offre des prestations d'écoute, de soutien et d'orientation aux proches et aux personnes souffrant de troubles du comportement alimentaire. Ce soutien se fait à travers des entretiens par des psychologues, un service d'information et de soutien par courriel, une permanence téléphonique et des groupes de paroles à Lausanne.

*Avenue de Villamont 19
1005 Lausanne
Tél. : +41 (0)21 329 04 22
E-mail : info@boulimie-anorexie.ch
www.boulimie-anorexie.ch*

Association A3 Jura

L'A3 Jura (Association des familles et amis de personnes souffrant de maladie psychique) est une association de proches ayant pour but de soutenir les familles prises dans la tourmente des maladies psychiques.

*Case postale 133
2854 Bassecourt
Permanence : +41 (0)77 438 66 22
E-mail : info@a3jura.ch
www.a3jura.ch*

Association Le Relais

Intégrée au réseau genevois de santé mentale, l'association Le Relais réunit les proches de personnes atteintes de maladies psychiques pour les aider à affronter et surmonter leurs difficultés.

*Rue des Savoises 15
CH-1205 Genève
Tél. : +41 (0)22 781 65 20
E-mail : info@lerelais.ch
www.lerelais.ch*

Association l'îlot

L'îlot est une association vaudoise ouverte à tout proche (parent, ami, voisin, soignant, etc.). Elle accueille les personnes qui accompagnent et soutiennent un malade atteint de schizophrénie ou de psychose.

*L'îlot
1004 Lausanne
Tél. : +41 (0)21 588 00 27
E-mail : info@lilot.org
Site internet : <http://www.lilot.org>*

AFS Berne francophone

Association de proches-schizophrénies

*Rue de la Gare 9 2502 Bienne
Tél. : +41 (0)32 323 80 66
E-mail : afsbe@bluewin.ch
<http://www.afs-schizo.ch>*

Fondation Pro Mente Sana

Pro Mente Sana travaille pour la promotion de la santé mentale et pour la défense des droits et intérêts des personnes souffrant de troubles psychiques/ psychiatriques, en diffusant des informations variées auprès du public sur les évolutions récentes de la psychiatrie tout en adoptant un point de vue critique.

Deux permanences de conseil donnent des renseignements, gratuitement et anonymement, tant aux personnes concernées qu'aux proches et aux professionnels, sur des questions d'ordre juridique ou psychosocial.

*Rue des Vollandes 40
CH-1207 Genève
Tél. : 0840 0000 60*

- *Permanence psychosociale :
0840 0000 62
(Lundi, mardi et jeudi / 10h - 13h)*

- *Permanence juridique :
0840 0000 61
(Lundi, mardi et jeudi / 10h - 13h)*

*E-mail : info@promentesana.org
www.promentesana.org*

GRAAP (GRoupe d'Accueil et d'Actions Psychiatrique)

Le GRAAP-F offre conseil social, activités d'animation et ateliers

Les actions de développement communautaire proposent d'investir des rôles de citoyens actifs au niveau social, politique, législatif ou économique.

La Revue Diagonales et le congrès annuel visent l'information et la « déstigmatisation » des maladies mentales.

Mieux comprendre la maladie psychique, donner un sens à sa vie, trouver les moyens pour mieux vivre avec, créer des réseaux d'entraide et de solidarité, sont quelques-uns des principes qui sous-tendent ses actions.

*Rue de la Borde 25
CP 6339
1002 Lausanne
Tél. : +41 (0)21 643 16 00
E-mail : info@graap.ch
www.graap.ch*

APF Fribourg

Association de proches - psychoses

*Rte de Lully 73
1470 Lully*

Tél. : +41 (0)26 663 21 42

E-mail : adresse@mail.ch

www.profamillefribourg.ch

LE NOUVEAU DROIT DE PROTECTION DE L'ADULTE ET DE L'ENFANT

- Entrée en vigueur le 1er janvier 2013
- Remplace l'ancien droit des tutelles, datant d'il y a 100 ans
- Terminologie plus respectueuse des personnes

VALEURS FONDAMENTALES DU NOUVEAU DROIT

- **Principe d'auto-détermination** : la volonté des personnes est davantage respectée, notamment grâce aux mesures personnelles anticipées (se référer au chapitre concerné).
- **Renforcement de la solidarité familiale** : le nouveau droit simplifie le rapport à la famille et instaure des possibilités à celle-ci, notamment grâce aux mesures de plein droit (se référer au chapitre concerné).
- **Réduction de l'intervention de l'état** : l'état intervient en dernier recours.

DEUX GRANDS PRINCIPES DU NOUVEAU DROIT

- **Proportionnalité** (art. 238, al.2) : une mesure de protection de l'adulte n'est ordonnée par l'autorité uniquement si elle est nécessaire et appropriée.
- **Subsidiarité** (art. 398, al.1, ch.1) : l'autorité de protection de l'adulte ordonne une mesure lorsque l'aide de la famille, d'autres proches ou des services privés ou publics semble, à priori, insuffisante.

TROIS CATÉGORIES DE MESURES DE PROTECTION DE L'ADULTE SELON LE NOUVEAU DROIT

1. Mesures personnelles anticipées (Art. 360 – 373 CC) :

- a. Mandat pour cause d'incapacité (Art. 360 – 369 CC)
- b. Directives anticipées (Art. 370 – 373 CC)

2. Mesures appliquées de plein droit (Art. 374 – 387 CC) :

- a. Pouvoir de représentation générale accordé au conjoint ou au partenaire enregistré (Art. 374 – 376 CC)
- b. Pouvoir accordé aux proches dans le domaine médical (Art. 377– 381 CC)

3. Mesures prises par l'autorité de protection (Art. 388 – 439 CC) :

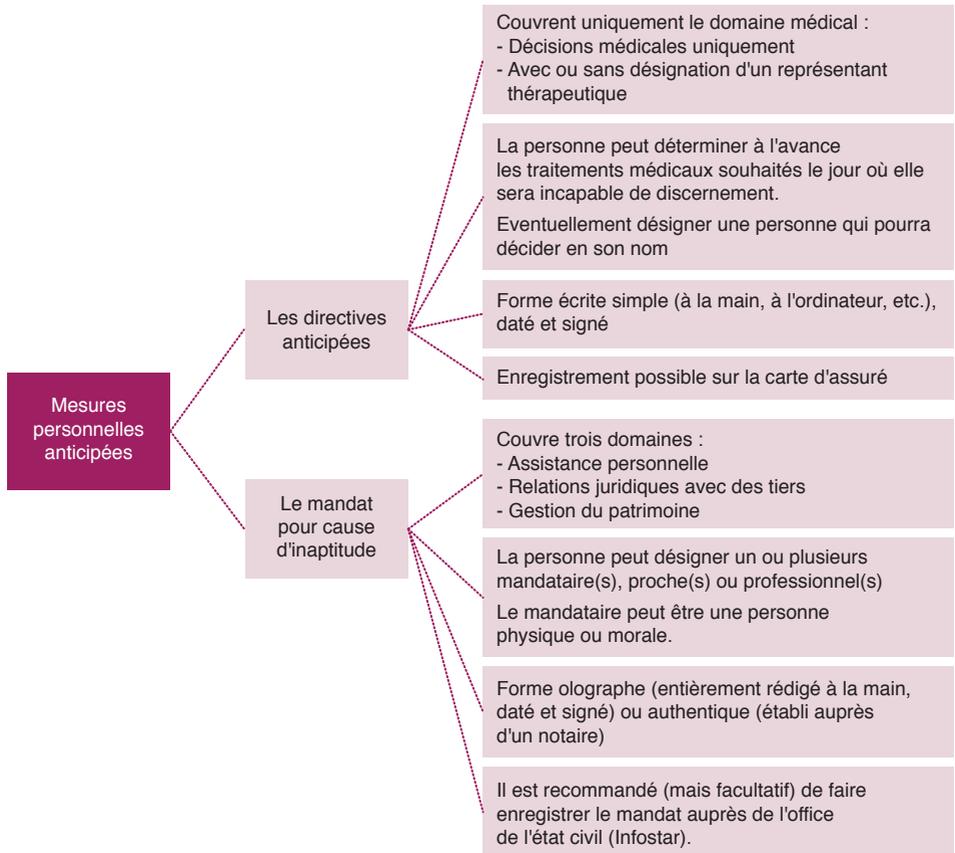
- a. Curatelles (Art. 390 – 425 CC)
- b. Placement à des fins d'assistance (Art. 426 – 439 CC)

MESURES PERSONNELLES ANTICIPÉES

Ces mesures permettent d'anticiper un besoin de protection en cas d'incapacité de discernement.

Pour être valide, la personne doit avoir la capacité de discernement et la capacité civile lorsqu'elle rédige un mandat pour cause d'incapacité. La capacité de discernement suffit pour rédiger les directives anticipées.

Graphique sur les mesures personnelles anticipées



POUVOIR DE REPRÉSENTATION GÉNÉRALE ACCORDÉ AU CONJOINT OU AU PARTENAIRE ENREGISTRÉ

Cette mesure intervient si l'incapacité de discernement n'a pas été anticipée à travers un mandat pour cause d'incapacité (présenté ci-dessus) et que la personne n'a pas de curatelle couvrant ces besoins actuels.

1. Le mandataire d'incapacité désigné
2. Le curateur
3. Le conjoint ou le partenaire enregistré, pour autant qu'il y ait ménage commun et/ou assistance personnelle régulière

Pouvoir général :

- Actes juridiques habituellement nécessaires pour satisfaire les besoins
- Administration ordinaire
- Correspondance

POUVOIR ACCORDÉ AUX PROCHES DANS LE DOMAINE MÉDICAL

Pour savoir quelle personne sera autorisée à agir, il faut vérifier s'il existe :

1. Le mandataire d'incapacité ou le représentant thérapeutique désigné
2. Le curateur si son mandat englobe la question médicale
3. Le conjoint ou le partenaire enregistré, pour autant qu'il y ait ménage commun et/ou assistance personnelle régulière
4. La personne qui fait ménage commun et qui fournit une assistance personnelle régulière (les deux conditions doivent être cumulatives dans ce cas)
5. Les autres membres de parenté (descendants, puis père/mère, puis frères/sœurs), s'ils fournissent une assistance régulière à la personne incapable de discernement
6. Institution d'une curatelle de représentation

En cas d'urgence, le médecin est autorisé à décider.

LES CURATELLES

- Comme mesure de protection, il ne reste plus que la curatelle (au nombre de 4) et le PAFA.
- Seuls les enfants peuvent être sous tutelle (pupille). Les anciennes tutelles d'adultes deviennent des curatelles de portée générale.
- La mesure est adaptée individuellement selon les besoins de la personne concernée.
- L'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) remplace les anciennes chambres pupillaires. C'est elle qui prend les décisions parmi les différentes mesures possibles.
- L'autorité doit décider si elle limite ou non la personne dans l'exercice des droits civils.

1. La curatelle d'accompagnement

La curatelle d'accompagnement est la mesure la moins conséquente. Le curateur

apporte un soutien, conseille et accompagne la personne dans les tâches familiales, médicales, etc.

Il exerce sa mission uniquement par le dialogue, la médiation ou l'incitation, mais n'a pas de pouvoir de décision.

Cette curatelle n'a aucun effet sur l'exercice des droits civils.

2. La curatelle de représentation

La curatelle de représentation s'applique lorsque la personne concernée ne peut pas accomplir certains actes et qu'elle doit être représentée. Le curateur de représentation agit au nom de la personne pour des tâches définies par l'autorité et intervient dans ce cadre comme son représentant légal. Elle se présente sous deux formes :

- Avec la capacité civile active : la personne peut s'engager valablement de même que le curateur et peut agir elle-même.
- Sans la capacité active : le retrait est institué s'il existe des risques que la personne veuille contrarier les actes du curateur par ses propres actes.

Le curateur de représentation peut intervenir dans plusieurs domaines, comme par exemple la gestion totale ou partielle des biens, la signature d'un contrat de location ou de travail, etc.

>> La curatelle de gestion

La curatelle de gestion du patrimoine est une forme spéciale de la curatelle de représentation. La personne peut donc être privée ou non de l'exercice de ses droits civils. Elle s'applique à une personne dans l'incapacité de gérer son patrimoine.

3. La curatelle de coopération

Il s'agit pour le curateur de donner son consentement pour certains actes. Cette curatelle est instituée lorsque, pour sauvegarder les intérêts d'une personne, il est nécessaire de soumettre un certain nombre de ses actes au consentement du curateur. Le consentement est alors une condition de validité juridique de l'acte. La curatelle de coopération ne touche pas l'assistance personnelle : il en va de la curatelle de représentation ou d'accompagnement. Les actes concernés doivent être mentionnés par l'autorité.

4. La curatelle de portée générale

Cette curatelle n'est prononcée qu'en dernier recours. Le besoin d'aide est donc particulièrement important. Elle permet d'assumer de manière globale des tâches d'assistance personnelle, de gestion du patrimoine et des rapports juridiques. La personne sous curatelle de portée générale est privée de l'exercice des droits civils. Le curateur de portée générale est par conséquent le représentant légal de la personne.

>> La curatelle combinée

Les curatelles d'accompagnement, de représentation et de coopération peuvent être combinées. Par contre, la curatelle de portée générale ne peut pas être combinée étant donné qu'elle est de nature globale.

LE PLACEMENT À DES FINS D'ASSISTANCE (PAFA)

Le PAFA est, d'une part, la décision par laquelle une autorité place ou retient pour des motifs déterminés une personne dans un établissement afin que lui soit apportée l'aide exigée en fonction de son état et, d'autre part, le statut créé par cette décision.

Le PAFA est destiné à protéger la personne, à lui fournir l'aide et les soins dont elle a besoin. Son but est de faire en sorte que cette dernière puisse retrouver son autonomie. Elle doit également avoir besoin d'une assistance personnelle ou d'un traitement qui ne peut lui être fourni autrement. L'autorité de protection doit également prendre en considération la charge que représente la personne pour les proches et les tiers.

QUELQUES ADRESSES UTILES

Organisations pour vous renseigner ou vous aiguiller :

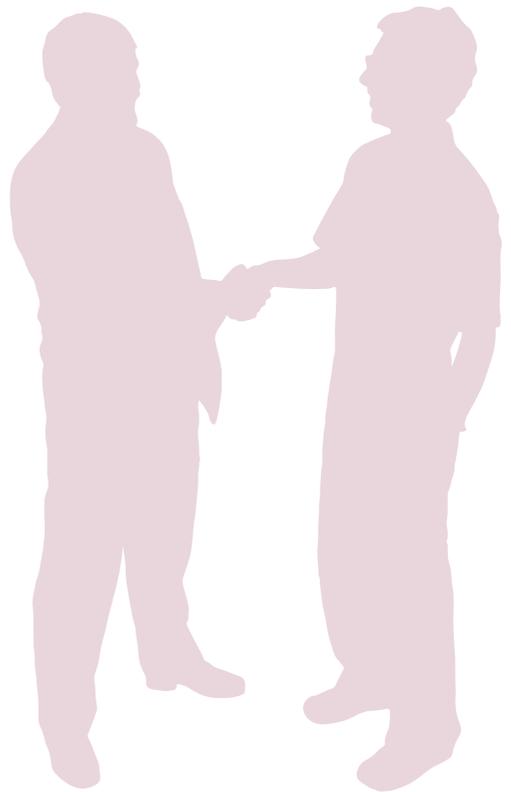
- Pro Mente Sana : www.promentesana.org/wq_pages/fr Tél. 022 718 78 41
- Graap-Fondation: <http://www.graap.ch> Tél. 021 647 16 00

Des sites spécialisés sur ces questions :

- Le site de la COPMA (conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes) : <http://www.copma.ch/fr/willkommen.php>
- Le site de l'ASCP (association suisse des curatrices et curateurs professionnels) : <http://www.svbb-ascp.ch/fr/documentation/documentation.php>

Le canton du Valais donne des informations plus spécifiques :

<http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=14294&language=fr>



DÉFINITIONS & ABRÉVIATIONS

Les définitions citées ci-dessous ont été reprises des sites suisses :
www.santeromande.ch et www.orientation.ch

ASSURANCES SOCIALES

AA	Assurance Accident
AI	Assurance Invalidité
APG	Assurance Perte de Gain
AVS	Assurance Vieillesse et Survivants
LaMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
OFAS	Office Fédérale des Assurances Sociales

DOMAINE MEDICAL ET SOCIAL

CMS	Centre Médico-Social
DGVR	Département de Gériatrie du Valais Romand
DPP	Département de psychiatrie et de Psychothérapie de l'Hôpital du Valais (Anciennement IPVR)
DSSI	Département de la Sécurité, des affaires Sociales et de l'Intégration
EMS	Etablissement Médico-Social
HDC	Hôpital du Chablais
OCVS	Organisation Cantonale Valaisanne des Secours
PAFA	Placement À des Fins d'Assistance
PMS	ProMente Sana
REVs	Réseau Entraide Valais
SAS	Service de l'Action Sociale
SCJ	Service Cantonal de la Jeunesse
SPPC	Service de la Psychiatrie et Psychothérapie Communautaire
SPPEA	Service de la Psychiatrie et Psychothérapie de l'Enfant et l'Adolescent
SPPHA	Service de la Psychiatrie et Psychothérapie Hospitalière de l'Adulte
SPPPA	Service de Psychiatrie et Psychothérapie de la Personne Âgée
SSP	Service de la Santé Publique
UPA	Unité de Psychiatrie Adulte
UPPA	Unité de Psychiatrie de la Personne Âgée
UTJ	Unité Thérapeutique de Jour

PROFESSIONNELS – DOMAINE MEDICAL

Art-thérapeute

L'art-thérapeute utilise divers moyens artistiques pour renforcer la santé de ses patients, pour les traiter lors de maladie ou de situation de crise. Il les accompagne et les soutient en situation de changement. Le traitement n'a pas pour objectif la création d'œuvres d'art et le rôle de l'art-thérapeute n'est pas de juger le travail créatif, mais de soutenir la personne dans sa démarche.

ASSC

L'Assistant en Soins et Santé Communautaire soigne et accompagne des personnes de tous âges, au quotidien ou durant une période de maladie. Il assure leur bien-être physique, social et psychique, organise des activités journalières en étant à l'écoute de leurs besoins et de leurs habitudes. Sous la responsabilité du personnel infirmier, il applique certains traitements et effectue des actes médico-techniques.

Diététicien

Spécialiste de l'alimentation et de la nutrition, il travaille généralement au sein d'une équipe de soins de santé. Il travaille avec des personnes provenant de tous les groupes d'âges : nourrissons, enfants, jeunes, adultes et aînés.

Ergothérapeute

L'ergothérapeute aide les enfants ou les adultes limités dans leurs capacités d'agir à cause d'une maladie, d'un accident, de troubles du développement ou du vieillissement à conquérir, retrouver ou maintenir leur autonomie dans les activités quotidiennes, sociales, professionnelles ou de loisirs.

Infirmier

L'infirmier assume la responsabilité de l'ensemble des soins infirmiers que requièrent : la promotion de la santé, la prévention de la maladie, les soins aux malades. Pour cela, il aide la personne soignée à maintenir et recouvrir son indépendance et son autonomie autant que possible, à développer son potentiel de santé, à soulager sa souffrance, à vivre ses derniers moments par l'aide matérielle et psychologique dans les actes quotidiens perturbés par la maladie (respiration, alimentation, hygiène, etc.), l'accompagnement dans la maladie physique ou mentale et lors des soins, la réalisation des prescriptions médicales (injections, pansements, etc.), l'éducation de la personne ou d'un groupe pour maintenir ou restaurer sa santé, l'organisation des soins et la collaboration avec les autres travailleurs sanitaires et sociaux.

Infirmier ICUS

Infirmier Chef d'Unités de Soins

Médecin généraliste

Médecin coordonnant l'ensemble des soins reçus par son patient. Celui-ci l'oriente, si nécessaire, vers un médecin spécialiste.

Pédopsychiatre

Psychiatre qui se consacre essentiellement aux enfants, depuis la naissance jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte. La pédopsychiatrie recouvre l'étude, le diagnostic, le traitement et la prévention des troubles mentaux qui affectent les enfants.

Physiothérapeute

Le physiothérapeute est qualifié pour évaluer la condition physique d'une personne et pour dispenser les traitements requis, soit à l'aide de techniques manuelles, soit en utilisant de l'électrothérapie. Il possède une connaissance approfondie du fonctionnement du corps humain et est spécialement formé et entraîné pour améliorer la faculté de mouvement et la fonction physique, ainsi que pour soulager la douleur.

Psychiatre

Médecin spécialiste du diagnostic, du traitement et de la prévention des troubles et des maladies psychiques, pouvant prescrire de la médication.

Psychologue

Professionnel capable, entre autres, d'évaluer l'état psychologique des individus et de leur venir en aide. Il étudie et comprend les processus cérébraux et comportementaux d'un point de vue scientifique. Il utilise les connaissances qu'il possède pour aider les gens à comprendre, à expliquer et à modifier des comportements.

Psychomotricien

Spécialiste des troubles psychomoteurs, il vise à rééduquer par l'harmonie corporelle, aide à retrouver un bien-être, voire à supprimer un handicap. Déficiences sensorielles, troubles de l'orientation, de l'équilibre, troubles relationnels, etc. font partie des problèmes qu'il prend en charge. Cette forme de rééducation peu connue prend en charge les troubles moteurs d'origine psychologiques, acquis ou non chez l'enfant, l'adolescent et même l'adulte. Sur prescription et sous contrôle médical, du bébé à la personne âgée, le psychomotricien traite donc les troubles du geste et du mouvement.

Psychothérapeute

Professionnel qui accompagne une ou plusieurs personnes souffrant de problèmes psychologiques, psychiques et somatiques, parfois en complément d'autres types d'interventions à visée thérapeutique. Son travail consiste à aider ses patients non seulement à se libérer des traumatismes du passé, mais aussi à comprendre son état dans le but d'atteindre un bien-être intérieur.

PROFESSIONNELS – DOMAINE SOCIAL

ASC

Animateur SocioCulturel – travailleurs sociaux qui gèrent et animent des institutions, services, associations ou mouvements. Leur public est très varié. Tout en renforçant l'autonomie de ces personnes, ils leur donnent les moyens d'imaginer et de réaliser des projets d'activités et de développement, tant sur le plan social que politique, culturel, éducatif et des loisirs.

AS

Assistant Social – travailleurs sociaux qui accompagnent les personnes qui ne peuvent pas ou plus faire face seules à des difficultés d'ordre personnel, psychologique, économique ou culturel.

ES

Éducateur Social – travailleurs sociaux qui exercent une activité éducative de soutien et d'accompagnement visant à favoriser le développement de personnes en situation d'exclusion sociale ou en voie de l'être. (Formation HES)

ASE

Assistant Socio-Educatif – accompagnent des enfants, des personnes âgées ou handicapées sur le plan physique ou mental, qui requièrent une aide particulière dans l'accomplissement de leurs activités quotidiennes. Ils les aident à satisfaire leurs besoins ordinaires (alimentation, soins de base, déplacements), les stimulent à développer leurs relations sociales et à améliorer ou maintenir leur autonomie. (Formation CFC)

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tout particulièrement le comité de Synapsespoir pour avoir proposé ce projet aux étudiants de la HES-SO de Sierre.

Nous remercions également :

- **Mme Louise-Anne Sartoretti**, présidente de l'Association Synapsespoir, pour ses conseils et ses multiples encouragements tout au long de notre travail.
- **Mme Sandrine Giroud-Astori**, Cheffe du Service de gestion des évaluations du développement et de la recherche pour avoir répondu à toutes nos questions, pour son intérêt et sa disponibilité.

L'impression de cette brochure a été soutenue par le Réseau Entraide Valais.

- Toutes les institutions, associations, fondations, etc. qui ont répondu positivement à notre projet.
- **M. Jean-Marc Roudit**, professeur au sein de la HES-SO, pour ses recommandations et son soutien.

Et bien sûr, un grand MERCI à tous les proches de Synapsespoir qui nous ont accordé de leur temps et nous ont donné de précieuses explications. Merci pour leur accueil, leur authenticité, leur confiance et leur respect.

CONCLUSION

Les troubles psychiques touchent un nombre croissant de personnes de tous âges et de toutes classes sociales. Mieux comprendre la place et le statut qu'occupent les différentes structures psychiatriques dans le « paysage » valaisan, permet de s'y orienter plus rapidement et ainsi de pouvoir consacrer toute son énergie à prendre soin de soi.

*« C'est déjà grand savoir
que s'orienter dans le dédale de ses ignorances. »*

Pierre Dehaye

Cette brochure peut être commandée gratuitement auprès de :

*Association Synapsespoir
Rue du Château de Mont d'Orge 4
1950 Sion
Tél. : +41 (0)79 392 24 83*

*Hôpital de Malévoz
Route de Morgins 10
1870 Monthey
Tél. : +41 (0)24 473 33 25*

Cette brochure n'étant pas exhaustive, une liste complète des structures d'aide et de soutien en Valais est disponible dans la brochure du Cairn éditée par le secrétariat à l'égalité et à la famille.

www.vs.ch/famille

Tél. : +41 (0)27 606 21 20

En collaboration avec l'Association Synapsespoir, cette brochure a été réalisée par : Bajrami Gentiane, Carron Diane, Cochard Tiffany, Neto Estefania, Ujkanovic Semina, Vouillamoz Noémie, groupe d'étudiantes de la HES-SO, filière travail social, mandaté par l'Association Synapsespoir, dans le cadre de notre formation.



Cette brochure est également disponible sur les sites
www.synapsespoir.ch et www.revs.ch